

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2016

Etaient présents : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. BERNARD-LIEVEN MJ. MARCQ F. GALAND R. DELTOUR J.P. RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. VERSMESSEN P. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C. DOURDENT L.

Procuration : MME HOCHART-GILLES F. donne procuration à MR MAYOR G.
MME AMUSAN-ROYER J. donne procuration à MME FEVRIER V.
MME THOMAS B. donne procuration à MR HALLUIN P.

Absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : Monsieur VERSMESSEN Pascal est désigné en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1 – Création d'un poste d'Attaché Territorial à compter du 1^{er} mai 2016.

Création d'un poste d'Attaché Territorial permanent, à temps plein, à compter du **1^{er} mai 2016.**

Avis favorable du Conseil Municipal.

2 – Création d'un emploi de Directeur Général des Services (Commune de 2 000 à 10 000 habitants).

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps plein, par voie de détachement, à compter du 1^{er} mai 2016.

Avis favorable de l'assemblée.

3 – Indemnité des élus : loi n°2015 – 366 article 3 du 31 mars 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, le taux des indemnités de fonction allouées aux maires est, à compter du 1^{er} janvier 2016, fixé automatiquement au taux plafond, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

Population (nombre d'habitants)	Taux (en % de l'indice 1015)
De 1 000 à 3 499	43 %

Avis favorable de l'assemblée.

4 – Travaux de couverture – désamiantage

Lot n°1 : Bâtiment à usage associatif 26 rue Franche.

Lot n°2 : 16 garages rue du Commandant Cousteau.

Désignation des entreprises

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal retient les propositions suivantes :

LOT N°1 : BEAUDEUX TOITURE à LA CHAPELLE D'ARMENTIERE

Montant du marché : **36 408.75 € H.T.**

LOT N°2 : BEAUDEUX TOITURE

Montant du marché : **28 838.88 € H.T.**

Le Conseil Municipal autorise la signature des marchés.

5 – LTO Habitat : Construction de 14 logements ; Garantie d'emprunts.

La Société LTO Habitat dont le siège est à Oignies, sollicite la garantie de la commune, à hauteur de 100 % des emprunts d'un montant total de 1 553 058.00 € destinés à financer la construction de 14 logements.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Toutefois, en cas de difficulté de l'organisme, il souhaite devenir propriétaire de 10 logements.

Après vérification, cette procédure de sûreté n'est pas admise.

6 – Mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune - Convention

La convention a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique. La convention est passée avec les services de l'Etat.

Avis favorable du Conseil Municipal.

7 – Vote et approbation du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2016 présenté par le Maire,

A l'unanimité,

DECIDE de l'approuver et l'arrêter définitivement aux chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à..... 2 668 861.44 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à..... 1 978 949.58 €

TOTAL..... 4 647 811.02 €

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de **848 942.00 €** suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	2 657 000,00	6,707	15,550	0,000	413 164,00	6,707
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 582 000,00	0,893	26,220	0,000	414 800,00	0,893
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34 900,00	-3,056	60,110	0,000	20 978,00	-3,059
TOTAL	4 273 900,00	4,394			848 942,00	3,534

8 – Questions diverses

Structures intercommunales : rapport des délégués.

SIASOL : Monsieur DELTOUR

Rue Jacques Duclos : voir les travaux d'enrobés après les travaux de la S.E.N.

C.C.H.D. : Monsieur le Maire

Pas de travaux de voirie avant 2017.

VIGIPIRATE : Sécurisation des abords des écoles. Interdiction de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

A.DEBRAUWER